



La chronique  
d'Yvan Craipeau

## Faut-il tuer les vieux ?

Les structures démographiques, dans les pays industrialisés, sont profondément différentes de ce qu'elles étaient au début du siècle. La transformation des conditions de travail et de vie, les progrès de l'hygiène et de la médecine, la généralisation des soins ont entraîné un allongement considérable de l'espérance de vie. La France, en 1986, compte sept millions d'hommes et de femmes de plus de 65 ans, dont 1,8 million de plus de 80ans. La crise de l'emploi conduit les employeurs à embaucher des jeunes plutôt que des gens relativement âgés qui s'adaptent plus difficilement aux nouvelles conditions technologiques. Elle a amené les pouvoirs publics à avancer l'âge de la retraite à 60 ans - voire à créer une « pré-retraite » à 55

ans. C'est quelque dix millions d'hommes et de femmes que la société estime qu'ils ont passé l'âge du travail.

Les facteurs qui ont déterminé cette évolution demeurent et vont accélérer leurs effets : elle ne pourra que continuer. Elle pose aux sociétés industrialisées des problèmes d'envergure.

### Le revenu des "vieux".

Le premier est celui du revenu : comment la société permettra-t-elle de vivre à cette masse croissante de ce qu'on appelle les inactifs ?

La solution a été assurée par la solidarité des travailleurs actifs avec ceux qui cessent leur activité. La retraite par participation a constitué une assurance contractée par les fonctionnaires et leur employeur - l'Etat. Dès 1910, avec « l'assurance vieillesse », cette assurance a été élargie à l'ensemble des salariés et de leurs employeurs. Mais le principe en a changé, en fait, quand le droit à la retraite a été élargi à l'ensemble de la population - salariée ou non, sans relation directe avec les cotisations. Le montant de la « retraite des

vieux » est alors quelque peu dérisoire. Mais elle reconnaît un principe nouveau : le droit pour tous les individus à un revenu qui leur permette de vivre quand on ne peut plus leur demander de gagner leur vie par le travail. Le droit s'applique également à tous ceux qui sont reconnus incapables de travailler. Il est de même nature que la généralisation du droit à la santé. Ce sont des droits reconnus aux femmes et aux hommes en tant qu'êtres humains.

Ces droits sont inscrits comme tels dans la Constitution universelle des droits de l'homme, dans le préambule des Constitutions françaises de 1946 et 1958. Ils expriment les aspirations morales d'une société riche, mais aussi, dans le système Keynésien, la nécessité d'une redistribution des revenus qui permette à tous de participer à la consommation - le développement de la consommation étant la condition de l'expansion de la production et du « cercle vertueux »

de l'économie.

Mais la crise du système Keynésien amène le patronat et les théoriciens « libéraux » à remettre en cause les « libéralités » de l'Etat-providence. Ces Messieurs poussent des cris d'orfraies. Comment pourra-t-on assurer la retraite par répartition étant donné le chômage structurel et la crise de l'emploi ? Le problème apparaît d'autant plus insoluble que s'amenuisent les effectifs industriels, producteurs de la richesse matérielle : même en France, ils ont diminué de 15% entre 1973 et 1986. Plus grave encore, l'avenir est assombri par la crise de la natalité. En France, le taux de la natalité est, certes, un des plus élevés de la CEE, mais, réduit à 1,8%, il n'assure plus le renouvellement de la population.

Voilà en effet qui pose problème. D'autant plus que, les technologies actuelles exigeant un niveau culturel plus élevé, l'entrée dans la « vie active » s'effectue de plus en plus tard.

(On est loin du temps où la masse des jeunes y entraient à 13 ans, l'âge de la scolarité obligatoire). On estime que dans quarante ans les retraités seront aussi nombreux que les actifs.

### Les solutions « libérales »

Quelles sont les solutions de ces Messieurs les libéraux ? Les actifs pourront de moins en moins supporter la charge croissante des vieux. La retraite par répartition devient donc impossible. Il faut donc lui substituer la retraite par capitalisation. Chacun devra assurer lui-même ses vieux jours, selon ses moyens, auprès d'une société d'assurance - comme du reste, s'assurer contre les risques de maladie, la Sécurité Sociale, devenant incapable, pour les mêmes raisons de garantir à tous le droit à la santé.

Faites confiance aux banques et aux Sociétés d'assurance : votre argent fera des petits et garantira votre vieillesse heureuse. Chacun pour soi dans la jungle. Tant pis pour les faibles. Les plus « à gauche » de nos théoriciens libéraux comme Alain Minc, proposent que l'Etat aide charitablement les plus démunis à contracter leurs assurances. Entorse inadmissible déjà à la loi du marché. La sélection par l'argent aiderait à réduire le problème : les vieux, ils sont pauvres, dureront moins longtemps. On leur ouvrira des asiles-mouroirs.

Les conclusions de ces Messieurs les libéraux ne sont pas seulement inhumaines. L'humanité a-t-elle rien à voir avec le monde des affaires ? Elles constituent un monde de mensonges et d'hypocrisie.

Du point de vue des particuliers d'abord. En quoi la capitalisation pourra-t-elle garantir la retraite ? J'ai travaillé moi-même, avant la guerre, comme

comptable à la France-Mutualiste. Je passais mon temps à calculer ce que leurs années de versements allait assurer aux clients comme pension : on leur en communiquait le montant pour obtenir d'eux le versement d'un capital suffisant pour rendre cette pension significative. J'étais stupéfait du montant dérisoire de la pension et de l'importance du capital exigé.

Du point de vue de la société ensuite : ces Messieurs prétendent que la société deviendrait trop pauvre pour verser des revenus aux personnes âgées, mais qu'on pourrait garantir leur retraite si on y ajoutait

térisent les pays sous-développés, particulièrement les plus pauvres comme le Bangladesh. Au sein même de la CEE, le taux de natalité n'atteint 2,1% qu'en Grèce et au Portugal. LA RFA, les Pays-Bas et le Danemark connaissent un taux de natalité de 1,4, très inférieur à celui de la France. C'est ce qu'Alain Minc appelle « le drame allemand » : « l'Allemagne fédérale ne sera plus, à taux de fécondité constante qu'une grande Allemagne en peau de chagrin : 38 millions d'habitants en 2030, moitié moins que l'Algérie ». Cette évolution est en effet tragique du point de vue hitlérien d'une « grande Allemagne », nourrissant



les profits des sociétés d'assurances. On voit bien l'intérêt des banques et des sociétés d'assurance. Faire croire que c'est l'intérêt de la société, c'est un mensonge grossier.

L'hypocrisie de ces Messieurs apparaît dans le tableau catastrophique qu'ils donnent de l'évolution de la société. Il est vrai que le taux de natalité baisse dans les pays industrialisés. C'est le cas pour tous les pays à niveau de vie élevé où la procréation prend en compte l'avenir des enfants. Les taux de natalité incontrôlée caracté-

risent les pays sous-développés, particulièrement les plus pauvres comme le Bangladesh. Au sein même de la CEE, le taux de natalité n'atteint 2,1% qu'en Grèce et au Portugal. LA RFA, les Pays-Bas et le Danemark connaissent un taux de natalité de 1,4, très inférieur à celui de la France. C'est ce qu'Alain Minc appelle « le drame allemand » : « l'Allemagne fédérale ne sera plus, à taux de fécondité constante qu'une grande Allemagne en peau de chagrin : 38 millions d'habitants en 2030, moitié moins que l'Algérie ». Cette évolution est en effet tragique du point de vue hitlérien d'une « grande Allemagne », nourrissant

assez de chair à canon pour imposer sa loi au monde, (encore que la guerre, elle aussi, ait évolué depuis Napoléon et que son issue ne dépende plus de la masse des troufions).  
Mais Minc oublie de dire que, si la population d'Allemagne se réduit, sa richesse s'accroît considérablement. La production des richesses ne dépend plus de la masse des travailleurs directs qui leur est affectée. Les conditions démographiques et techniques restant constantes, c'est l'Algérie qui,

en 2030, connaîtrait un drame. Pas la RFA qui disposerait d'une richesse formidablement accrue pour ses 38 millions d'habitants.

En France, la production progresse moins vite. Pourtant si entre 1973 et 1986, ses effectifs industriels ont régressé de 15%, dans le même temps, sa production a progressé de 34%, au cœur de la crise économique. C'est un mensonge de prétendre que l'appauvrissement de la société menace le versement des retraites. Ce qui diminue, ce n'est pas la richesse sociale. C'est le temps nécessaire à la produire. Il n'y aurait aucun problème si la quantité réduite du travail nécessaire était partagée entre tous les travailleurs par une réduction correspondante de la durée du travail.

Mais la société du profit s'engage dans une voie inverse : elle maintient la durée du travail pour une fraction de plus en plus réduite de la population et chasse le reste de la population dans le chômage et la précarité. C'est ce développement de l'inégalité qui pose problème. La société triale voit diminuer le nombre des travailleurs permanents à statut garanti, augmenter celui des exclus du travail et des travailleurs partiels, précaires et sous-payés ; à l'autre extrémité, la mince couche d'une élite privilégiée qui refuse de voir amputer ses énormes revenus. Cette évolution rend, en effet, de plus en plus difficile la retraite par répartition.

Dans la société hyper-industrialisée (qu'on appelle improprement post-industrielle) le nombre des travailleurs directs de la production diminue inexorablement. La richesse sociale est de plus en plus l'œuvre des machines, des agents techniques créés par l'homme. Elle ne peut plus être partagée entre profits et salaires -

pour être ensuite redistribuée dans les services. Une partie de cette richesse croissante devra nécessairement être distribuée aux exclus du travail, que cette exclusion tienne aux mécanismes économiques et sociaux, ou qu'elle tienne à l'âge. Le principe de la retraite, c'est le droit à une part de la richesse sociale due au travail des générations passées - le droit de chaque être humain à une vie décente.

A moins d'en revenir aux mœurs anciennes des peuples les plus démunis où les vieux acceptaient d'avancer leur mort pour permettre la survie des jeunes. Mais de nos jours, ils devraient accepter d'avancer leur mort pour permettre aux plus riches de jouir d'un luxe sans limites.

### **Les vieux sont-ils nécessairement des inactifs ?**

La masse croissante des personnes âgées ne pose pas seulement un problème financier. L'avancement de l'âge de la retraite rend plus aigu le problème de leur activité. A 55 ou 60 ans, on est en pleine possession de ses moyens. Grâce aux progrès de l'hygiène et de la médecine, les retraités conservent bien plus longtemps leurs capacités physiques à s'adapter aux conditions technologiques qui changent rapidement, ils disposent d'une expérience socialement utile.

Dans les sociétés pré-capitalistes, les vieux conservaient des liens et une activité au sein de la famille élargie ou du groupe social. La société industrielle a dissocié ces liens. La famille s'est dispersée. Les vieux vivent presque toujours en dehors de la famille parentale ou mono parentale. Dans les quartiers, la convivialité a disparu. La solitude est leur principal souci.

La société industrielle ne reconnaît d'activité sociale que marchande, extériorisée par rapport à la vie, hétéroréglée, comme écrit A. Gorz. On « gagne sa vie » par le profit ou le salaire. Les retraités sont en marge. Ils cessent d'être des « actifs » pour devenir passifs. Il ne sont socialement reconnus que par la pension dont ils disposent. Grâce à elle, ils peuvent participer à la consommation. Ils ouvrent un champ nouveau à la commercialisation des rapports humains. Les plus fortunés constituent une source de profit pour les agences de voyage, les spectacles, la chirurgie esthétique ou les maisons de retraite, les moins fortunés pour les asiles et les hôpitaux. Quand ils seront impotents et totalement dépendants, au « 4<sup>e</sup> âge », la société mettra plus de soin à assurer leur survie qu'elle n'en a mis à leur permettre de jouir de la vie.

Comment est vécu l'âge de la retraite ? Les retraités sont soulagés d'être débarrassés d'un travail-contrainte, le plus souvent vécu comme sans intérêt, surtout s'il est répétitif et peu valorisant. Mais en même temps, ils sont coupés du milieu de travail qui était le leur. Ils cessent d'être intégrés à la société et se sentent inutiles.

Ils s'adonnent à des activités personnelles : ménage, bricolage, jardinage, lecture, voyages si leurs moyens les leur permettent. Quelques uns reprennent des études dans les « universités du 3<sup>e</sup> âge ». La plupart s'efforcent de se distraire par les jeux de société ou, passivement, en regardant la télé. La société industrielle encourage cette passivité : leur seule utilité sociale est désormais de consommer marchandises et services.

Alors que la retraite vient de plus en plus tôt et dure de plus en plus longtemps, comment



**Les retraités peuvent dans le cadre du bénévolat rester très utiles à la société....**

accepter qu'elle signifie cette mort sociale, pénible pour les retraités et absurde pour la société ?

### **Une nouvelle fonction sociale pour les retraités.**

Dans le cadre du système salarial, on pourrait évidemment retarder l'âge de la retraite. Bon nombre de théoriciens libéraux condamnent la retraite à 60 ans : le bon temps était celui de la retraite à 65 ans, quand pour les ouvriers l'espérance de vie était de 63 ans. Mais, outre que 79% des français approuvent cet avancement de l'âge de la retraite, sa suppression poserait de sérieux problèmes pour l'emploi. On pourrait permettre de cumuler la retraite avec une activité salariale, c'est ce que font pas mal de petits retraités pour améliorer leurs revenus insuffisants : les anciens facteurs qui font du jardinage, les femmes qui font des ménages. Les petits travaux au noir sont évidemment scandaleux puisqu'ils enlèvent du tra-

vail aux professionnels. Michel Rocard concède seulement aux « anciens militaires » dont la retraite est à 55 ans, le droit de cumuler retraite et nouvel emploi. A eux « on ne peut pas contester le droit à une nouvelle carrière », les colonels peuvent être rassurés : ils pourront continuer à se recaser comme chefs du personnel.

Les clubs de Michel Rocard cherchent des solutions. Ils proposent que la retraite à 60 ans soit facultative, au lieu d'être un couperet (mais légalement elle est facultative : ce sont les employeurs qui en font un couperet). Ils proposent la mise en place d'une retraite progressive : la mesure pourrait être juste mais elle ne fait que déplacer le problème.

Ils avancent enfin une idée importante : « une nouvelle fonction sociale pour les retraités ». Ils écrivent « Les retraités peuvent, dans le cadre du bénévolat rester très utiles à la société : de l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes à la prévention de la délinquance,

en passant par la lutte contre la toxicomanie ou les actions pour le développement du tiers-monde.... les champs d'intervention sont multiples ».

Ces champs d'intervention sont multiples, en effet, et couvrent l'essentiel des relations humaines. Mais la société industrielle ne reconnaît d'activité sociale que si elle est source de profit et de revenu salarial, pratiquée non pour son utilité (sa valeur d'usage) mais pour sa valeur d'échange. L'évolution technologique actuelle qui diminue prodigieusement le temps de travail direct nécessaire à la production des richesses tend à augmenter la marchandisation des aspirations humaines et des relations humaines. La dévalorisation du travail direct ressuscite la domesticité et permet d'employer dans la marchandisation des relations humaines une main d'œuvre précaire et mal payée. Ce sont ces emplois qui constituent l'essentiel des nouveaux emplois salariés des pays hyper industrialisés. Les rocardiens se placent dans

la logique de cette évolution. Aussi se hâtent-ils de préciser « dans tous les cas, il convient que la place des retraités bénévoles donne lieu à une concertation avec les professionnels agissant dans le même champ d'activité afin que le développement du bénévolat ne se fasse pas au détriment de l'emploi ».

Autrement dit les retraités doivent avoir le champ libre pour leurs activités, mais dans les interstices que leur laisse la commercialisation des relations humaines, à condition de ne pas gêner le développement du pseudo-salariat et des petits boulots, ni celui des fonctionnaires chargés par l'Etat ou les collectivités de pallier, plutôt mal que bien, les conséquences de la disparition des liens sociaux.

Mais c'est une évolution inverse qui s'impose. L'argent pourrait les relations sociales : Le sport commercialisé où les professionnels se dopent pour améliorer leurs performances,

les sociétés de loisirs qui infantilisent leurs clients ; la télévision défigurée par la publicité ; l'exploitation des vieillards par nombre de maisons de retraite ; la sponsorship par les marques de lessives ou les assurances des activités artistiques, des jeux ou même de la charité ; les agences matrimoniales, les téléphones ou minitels roses et bleus que fait fleurir la misère affective et sexuelle... Les retraités peuvent contribuer à recréer le tissu social par le bénévolat. Pas eux seulement, l'évolution technologique permet une diminution drastique de la durée du travail contraint qui devrait ouvrir de plus en plus de temps pour la formation et aussi pour des activités libres.

Ensemble, jeunes et vieux, devraient pouvoir prendre en charge bénévolement les relations humaines et les arracher à la marchandisation qui les dégrade. Ils pourraient animer la vie associative et locale, ai-

der les malades, les handicapés et les impotents, organiser la garde des enfants, soutenir les jeunes en difficulté scolaire, faire bénéficier les adolescents de leur expérience, favoriser leur insertion sociale, prendre l'initiative des loisirs, des voyages, des débats et des fêtes, faciliter les transports collectifs, combattre la pollution, développer les espaces verts et les centres de jeux, éventuellement, comme en Suède, les coopératives d'immeuble ou de quartier, etc. Bref, ils peuvent faire en sorte que les habitants prennent en main leur quartier et leur ville, y recréent la convivialité, imaginent ensemble le cadre architectural et urbain d'une communauté reconstituée.

Condamner les vieux à la mort sociale ou leur permettre d'œuvrer à l'humanisation de la cité : il faudra choisir.

**Yvan Craipeau**